

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS327

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 10**

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« l'aide à mourir »

les mots :

« sa mort programmée par euthanasie ou par suicide assisté ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important d'être précis dans les termes employés. Notamment considérant que les soins palliatifs peuvent déjà, mais d'une toute autre manière que la proposition de ce texte, apporter une "aide à mourir"...